

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

CLASSE VIRTUELLE - LE DEVOIR DE CONSEIL ET D'INFORMATION DES INTERMÉDIAIRES

Concilier devoir de conseil et performance commerciale

3H00 EN CLASSE VIRTUELLE, 2X1H30 DE 18H30 À 20H00

DDA

CODE : AMCW18

Objectifs de la formation

- Maîtriser les obligations des intermédiaires et assureurs vis-à-vis de leurs clients.

Animée par

- COLLIN Marie
Présidente - Associée,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- courtiers, agents généraux, mandataires, responsables et chargés de clientèle, souscripteurs et rédacteurs

Dates

- Classe virtuelle

Existe aussi en présentiel

**Les obligations d'information
selon son statut (intermédiaire
ou salarié de compagnie
d'assurance)**

- Quelles obligations sur la personne
- L'existence de liens capitalistiques
- L'immatriculation ORIAS
- La procédure de traitement des réclamations

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif Pack 15 heures _____ 245,00 €HT
- Tarif général _____ 395,00 €HT

- La transparence de la rémunération
- La transparence sur les conflits d'intérêt
- Information sur la recommandation personnalisée
- L'IPID et le KID

Les différents niveaux de conseil

Comment faire un conseil en assurance non vie et en assurance vie

- L'obligation de cohérence ou test de cohérence
- Le service de recommandation personnalisé
- Le Conseil ou recommandation fondé sur l'analyse d'un nombre suffisant de contrats

